

**Rapport du Président du jury
de l'examen professionnel d'attaché principal
- session 2019 -**

Organisé pour la septième fois par les centres de gestion depuis le transfert de compétence du 1^{er} janvier 2010, et pour la troisième fois par le CIG de la Petite Couronne, l'examen professionnel d'attaché principal a fait l'objet, comme lors des sessions précédentes, d'un conventionnement régional voire interrégional.

La répartition des organisateurs de l'examen s'établissait donc comme suit :

Périmètre du conventionnement	Centre de gestion organisateur
Ile de France / Centre-Val de Loire	CIG de la Petite Couronne
Bretagne / Pays de Loire / Normandie	CDG 35 (Ille-et-Vilaine)
Hauts de France	CDG 80 (Somme)
Grand Est / Bourgogne-Franche-Comté	CDG 57 (Moselle)
Auvergne-Rhône-Alpes	CDG 69 (Rhône)
Nouvelle Aquitaine	CDG 86 (Vienne)
Occitanie	CDG 66 (Pyrénées orientales)
Provence-Alpes-Côte-D'azur	CDG 06 (Alpes maritimes)
Corse	CDG 2A (Corse du sud)
Régions d'outre-mer	CDG 971 (Guadeloupe)
	CDG 972 (Martinique)
	CDG 973 (Guyane)
	CDG 974 (La Réunion)
	CDG 976 (Mayotte)

Comme lors des sessions précédentes, le CIG de la grande couronne a conduit, au sein de la cellule pédagogique nationale, les travaux d'élaboration du sujet national de l'épreuve écrite, utilisé à la même date, le jeudi 4 avril 2019, et aux mêmes heures par tous les organisateurs, à l'exception notable des CDG de la Martinique et de la Guyane qui ont bénéficié d'un sujet dédié, leurs candidats composant à une date différente de la date nationale.

Le jury de l'examen professionnel, présidé par **Anthony GIUNTA**, administrateur territorial, Directeur Général des services de la ville de La Courneuve, était composé de 21 membres répartis en trois collèges égaux : élus locaux, fonctionnaires territoriaux, personnalités qualifiées.

Nathalie GOSSELIN, Chef de service de l'animation culturelle à Pierrefitte-sur-seine, représentante du personnel de catégorie A, avait été désignée par tirage au sort pour siéger au sein du collège des fonctionnaires territoriaux.

Catherine ALFAROBBA représentait le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, conformément au deuxième alinéa de l'article 42 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

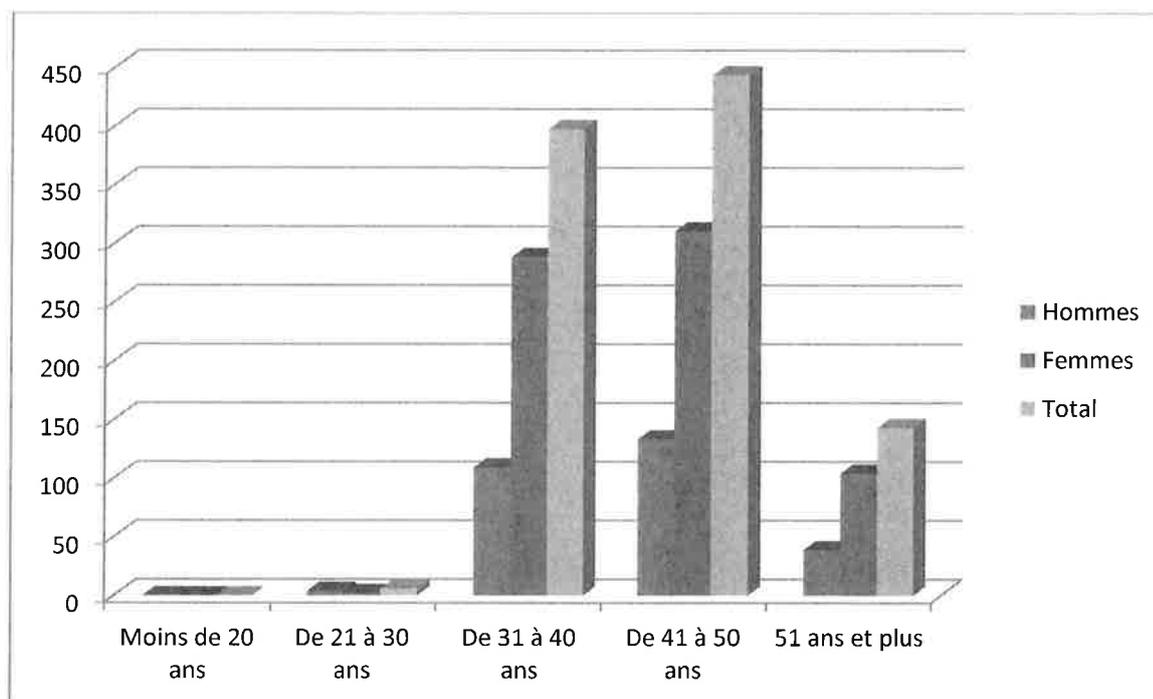
Le tableau ci-après reprend les principales caractéristiques des précédentes sessions pour l'Interregion Ile-de-France / Centre-Val-de-Loire :

Session Centre organisateur	Inscrits	Présents à l'écrit (absentéisme)	Seuil d'admissibilité	Admissibles	Seuil d'admission	Admis	Taux de réussite (admis / présents)
2010 CIG PC	989	883 (10,72 %)	9,50	275	10,00	206	23,33 %
2011 CDG 77	892	781 (12,44 %)	9,50	401	10,00	319	40,85 %
2012 CIG GC	910	810 (10,99 %)	9,50	337	10,00	245	30,27 %
2013 CIG PC	1039	911 (12,32 %)	9,50	335	10,00	248	27,22 %
2015 CDG 77	1342	1139 (15,13 %)	9,50	517	10,00	409	35,90 %
2017 CIG GC	1543	1263 (18,15 %)	9,50	520	10,00	339	26,84 %
2019 CIG PC	1243	989 (20,43 %)	10,00	444	11,00	234	23,66 %

I- Le profil des candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité

La majorité (71,68 %) des candidats présents est originaire de la région Ile de France, 26,09% des présents sont domiciliés en province. Certains (2,22 %) se sont déplacés depuis les départements ultramarins.

Comme souvent dans la filière administrative, les femmes sont majoritaires. Elles sont représentées à plus de 70 % parmi les présents.



6 candidats présents seulement ont moins de 30 ans (0,60 %), et 143 (14,46 %) ont plus de 51 ans.

Tranches d'âge	Sexes		Total	%
	H	F		
moins de 20 ans	0	0	0	0,00%
de 21 à 30 ans	4	2	6	0,61%
de 31 à 40 ans	109	288	397	40,14%
de 41 à 50 ans	133	310	443	44,79%
51 ans et plus	39	104	143	14,46%
Total	285	704	989	100,00%

Plus de 50 % des candidats présents sont titulaires d'un diplôme inscrit au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau I).

37,41% des présents déclarent une formation dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, et 48,03% une préparation personnelle. 11, 73% ne se sont pas préparés à l'examen.

II- Le niveau des candidats à l'écrit et la fixation du seuil d'admissibilité

Les candidats subissent une seule épreuve écrite d'admissibilité, la rédaction d'une note avec solutions opérationnelles appropriées (durée : 4 heures ; coefficient 1).

Toute note inférieure à 5,00 sur 20, à l'oral comme à l'écrit, élimine définitivement les candidats.

La commande du sujet de la session 2019 était ainsi libellée :

Attaché principal territorial, vous êtes directeur général adjoint des services d'Admiville, comptant 35 000 habitants. Admiville est la ville-centre de la communauté d'agglomération Admiagglo, constituée de 14 communes et de 60 000 habitants. Admiville, déconnectée des grands axes de circulation autoroutiers et ferroviaires, est une ancienne ville industrielle qui a perdu 20 000 habitants en trente ans, et ce processus s'accélère. Le centre-ville connaît un taux de vacance de ses commerces de 30 %, ceux restants sont fermés entre 12 h et 14 h. La plupart des logements sont anciens et dégradés. Il y a peu de places de stationnement et la fréquence des transports en commun est faible.

De plus, suite à la réorganisation des services de l'Etat sur le territoire, la ville, ancienne sous-préfecture, a perdu de nombreux services publics. Parallèlement, les habitants se sont installés en périphérie de la ville où sont implantées deux grandes zones commerciales.

Le plan local d'urbanisme est en cours de transfert à la communauté d'agglomération. La directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, à l'aide des éléments du dossier joint et en mobilisant vos connaissances, une note assortie de solutions opérationnelles pour revitaliser le centre-ville d'Admiville.

Vingt six correcteurs ont été mobilisés pour les travaux de correction.

A- Les notes

Les notes s'échelonnent de 0,00 à 18,00.

Tous les indicateurs traduisent une **hausse du niveau** au regard de la session précédente, organisée par le CIG de la Grande Couronne :

- la moyenne générale passe de 8,70 en 2017 à **9,39**,
- **444** candidats (**44,89 %** des présents) obtiennent une note égale ou supérieure à 10,00, ils étaient 433 (36,90 % des présents) en 2017,
- **3,74 %** des présents (**37** candidats) sont éliminés par l'épreuve écrite, à comparer au taux de 7,68 % observé en 2017.

B- Le seuil d'admissibilité

Le jury demande à l'autorité organisatrice d'adresser un avertissement à 5 candidats en raison de signes constatés dans leur copie, qui auraient pu être considérés comme constituant une rupture d'anonymat.

Considérant l'accès contingenté au grade d'attaché hors classe, le jury affirme la nécessité de garantir la qualité des recrutements dans le grade d'attaché principal. Il décide de fixer à **10,00** le seuil d'admissibilité.

444 candidats sont en conséquence déclarés admissibles.

C- Le profil des admissibles

On observe que **55,63 %** des admissibles déclarent avoir suivi une formation de préparation à l'examen dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Pour mémoire, le taux de candidats préparés par le CNFPT constaté parmi les présents était de **37,41%**. Les candidats ayant bénéficié de cette préparation sont clairement avantagés.

A contrario, à peine plus de 34 % des admissibles déclarent s'être préparés seuls, alors qu'ils étaient plus de 48 % parmi les présents. Il n'y a donc aucune « prime » à la préparation personnelle.

34 admissibles (7,66 %) n'ont effectué aucun travail de préparation.

Plus de 60 % des admissibles sont titulaires d'un diplôme inscrit au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau I).

Le pourcentage de candidats originaires de la région Ile de France est légèrement moins élevé (72,06 %) parmi les admissibles que parmi les présents (71,68 %), sans que cette différence soit significative.

III- Le niveau des candidats à l'oral

Les candidats admissibles subissent une seule épreuve orale d'admission, qui consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle (durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Cet entretien vise à apprécier les aptitudes de l'intéressé(e), en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales, ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux.

Comme pour l'épreuve écrite, la réglementation prévoit que toute note inférieure à 5,00 sur 20,00 à l'entretien élimine définitivement le candidat.

440 des 444 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve orale d'admission.

Les notes s'échelonnent de 2,50 à 20,00.

La moyenne générale de l'épreuve s'élève à **10,75** (légèrement inférieure à celle de la session 2017 qui s'élevait à 11.08).

249 candidats, soit 56,59 % des présents, obtiennent une note supérieure ou égale à 10,00.

12 candidats (2,73 % des présents) obtiennent une note éliminatoire. Ils étaient 10 (1,96%) en 2017.

IV- L'admission et le profil des candidats admis

Il convient tout d'abord de préciser qu'au vu d'une homogénéité suffisante des notes attribuées par les différents jurys d'entretien, il n'a pas été procédé à une péréquation des notes.

Le jury rappelle que les titulaires du grade d'attaché principal peuvent être appelés à exercer des fonctions d'encadrement stratégique.

Il constate que certains candidats, autocentrés sur leur pratique, étaient davantage dans l'attente d'une reconnaissance professionnelle que dans la conscience d'une contrainte forte de professionnalisation exigée par les collectivités territoriales.

Le jury souligne que cet examen professionnel **n'est en aucun cas une validation de l'expérience passée** des candidats. Il doit permettre au jury de déceler les candidats aptes à occuper des postes stratégiques et à fortes responsabilités, qui nécessitent des compétences avérées, tant dans la gestion des équipes que dans la décision et la relation aux élus. Ces derniers doivent pouvoir compter sur des chefs de service qui sauront leur proposer des solutions fiables juridiquement et techniquement réalisables.

Prenant acte de ces différents éléments, le jury décide de fixer le seuil d'admission à **11,00** sur 20, ce qui a pour effet de rendre **234 candidats admis**, soit **23,66% des candidats présents à l'écrit**.

Le taux d'admission des candidats admissibles s'élève quant à lui à **52,72 %**.

Parmi les 107 candidats qui n'avaient obtenu que 10,00 à l'écrit (seuil d'admissibilité), 41 (38,32 %) sont admis.

Le profil des candidats admis est le suivant :

152 admis ont déclaré un diplôme de niveau 7 (au moins bac +5), soit 64,96 % des admis, proportion à comparer à celle constatée parmi les présents à l'épreuve écrite (50,05%).

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau 5 (bac +3 ou 4) sont en revanche légèrement sous-représentés, comptant pour 26,50 % des admis et 32,15% des présents à l'épreuve écrite.

149 candidats admis déclarent avoir bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT, soit 63,68%, alors qu'ils étaient 370 parmi les présents, soit 37,41%.

V- L'évaluation des outils de sélection

A- L'épreuve écrite

La thématique du sujet a été jugée pertinente car elle obligeait les candidats à sortir de leur zone de confort et à prendre de la hauteur. Les candidats habitués des questions d'aménagement du territoire et d'urbanisme ont sans doute été moins déstabilisés par cette commande complexe.

Le dossier, très riche et comportant beaucoup d'informations, exigeait de réelles qualités de synthèse. De nombreuses pistes de solutions opérationnelles y figuraient, ce qui a pu limiter l'apport personnel des candidats.

Les correcteurs ont identifié chez les bons candidats, de réelles aptitudes à l'analyse et à la synthèse. Les enjeux sont bien cernés, la méthodologie de l'épreuve est maîtrisée, l'expression écrite est fluide, les notes sont le plus souvent structurées autour de plans pertinents.

Néanmoins, beaucoup de candidats n'ont pas les connaissances suffisantes pour alimenter les solutions opérationnelles. Les introductions sont parfois convenues. La méthodologie de projet développée est peu adaptée à la commande et fréquemment incomplète. Orthographe et grammaire sont défailtantes...

B- L'épreuve orale

Le jury de cette session a adopté la grille d'entretien suivante :

I - Exposé du candidat sur son expérience professionnelle	5 min max
II - Aptitudes à exercer les missions : <ul style="list-style-type: none">➤ Connaissances administratives et analyse du fonctionnement des collectivités territoriales➤ Résolution de problèmes liés aux fonctions, conduite de projets transversaux➤ Aptitudes au management et à l'encadrement supérieur	15 min
III – Motivation, posture professionnelle, potentiel	Tout au long de l'entretien

S'agissant d'un examen professionnel d'avancement de grade, les exigences vis-à-vis des candidats doivent être supérieures à celles requises pour le concours:

- maîtrise des enjeux opérationnels, stratégiques et financiers,
- références juridiques précises,
- aptitude à la mise en perspective des thématiques...

L'épreuve est bien adaptée aux attendus du grade. Certains membres du jury l'ont toutefois jugée un peu courte. Un entretien d'une durée de 30 minutes permettrait de mieux évaluer le potentiel du candidat.

Le jury souligne que la grille d'entretien a contribué à l'égalité de traitement des candidats. Les trinômes disposaient d'un recueil de questions assez complet et très utile. Ce large panel de questions a permis d'assurer une homogénéité des entretiens, en laissant aux examinateurs toute latitude pour privilégier telle ou telle thématique.

Certains membres du jury regrettent l'importance de l'exposé et de la motivation dans la réussite de l'épreuve. Des points pourraient ainsi être retirés à ces items pour renforcer le poids des questions de fonds.

D'autres considèrent au contraire que le barème utilisé en 2019 s'avère pertinent dans la mesure où ce n'est pas tant le parcours du candidat qui est évalué que sa manière de le présenter, en sachant valoriser, au service d'un projet professionnel, les compétences qu'il a acquises. Dans la même logique, l'appréciation de la motivation résulte de la capacité du candidat à convaincre le jury, tant par ses réponses que par son positionnement tout au long de l'épreuve, de son aptitude à exercer les missions dévolues à un attaché principal.

D'une manière générale, les examinateurs et membres du jury qui ont conduit les entretiens ont observé de grandes disparités de niveau chez les candidats, avec une proportion importante de candidats de très bon niveau et de candidats très faibles (pas beaucoup de candidats moyens).

Points forts constatés chez les bons candidats :

- des profils variés et des expériences solides valorisés par un exposé structuré,
- des connaissances administratives théoriques,
- de bons réflexes managériaux,
- une aisance dans l'expression et le niveau de langue.

Points à améliorer :

- des difficultés à se positionner et à prendre de la hauteur sur les grands enjeux d'actualité,
- des références à la réglementation peu spontanées ou imprécises,
- un manque de vision transversale et stratégique,
- une mise en avant trop rare des élus, des équipes, des partenaires dans les réponses,
- un problème de posture sur les mises en situation, avec des réponses parfois légères face à des comportements délictueux (harcèlement, propos pénalement condamnables)

VI- Conseils aux candidats

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne (www.cig929394.fr) et rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour de l'épreuve.

Pour l'épreuve écrite, le jury conseille aux candidats :

- de valoriser leurs **connaissances et acquis** en les mettant **au service d'une démarche de projet**,
- d'essayer de **cadencer la conduite de projet** sur du court, moyen et long terme ;
- d'être **plus précis** dans les propositions opérationnelles ;
- de ne pas perdre de vue **la commande** et le contexte tout au long de la note ;
- de travailler la **gestion du temps**.

Pour l'épreuve orale, le jury conseille aux candidats :

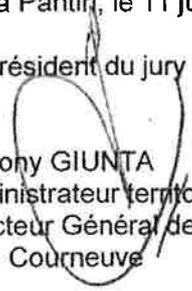
- de mieux préparer leur exposé,
- de faire preuve d'une plus grande curiosité professionnelle, même lorsque leur projet à court terme n'implique pas de mobilité,
- de savoir remettre en contexte les enjeux liés aux questions « larges »,
- de garder à l'esprit la préoccupation du service à l'utilisateur dans les réponses,
- de suivre quotidiennement l'actualité institutionnelle en développant un esprit critique

Pour finir, le jury tient à rappeler aux futurs candidats qu'il n'est pas question de « brader » cet examen, que de sérieuses compétences et aptitudes sont attendues pour accéder au grade d'attaché principal.

La session 2019 de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal s'est déroulée de bonne façon et a permis, au prix d'une sélectivité élevée, puisqu'un peu moins d'un quart des candidats présents à l'écrit deviennent lauréats, de garantir la qualité des nominations à venir au grade d'attaché principal.

Fait à Pantin, le 11 juillet 2019

Le Président du jury


Anthony GIUNTA
Administrateur territorial,
Directeur Général des services
de la Courneuve